
Résumé de l'adresse des administrateurs du département de la Haute-Loire qui félicitent la Convention sur ses travaux, en particulier sur le décret du 18 floréal, lors de la séance du 8 thermidor an II (26 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Résumé de l'adresse des administrateurs du département de la Haute-Loire qui félicitent la Convention sur ses travaux, en particulier sur le décret du 18 floréal, lors de la séance du 8 thermidor an II (26 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 525;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24401_t1_0525_0000_9

Fichier pdf généré le 21/07/2021

11

L'agent national du district de Mortagne, département de l'Orne, annonce à la Convention nationale qu'il a envoyé le 4 messidor à la commission des poudres et salpêtres de Paris. 682 livres de salpêtre, ce qui, joint à l'envoi précédent, fait un total de 971 livres, et que dans peu de temps il espère en faire passer en plus grande quantité.

Insertion au bulletin, et renvoi à la commission des poudres et salpêtres (1).

12

La société populaire de Mont-sur-Aisne (2), département de la Marne, félicite la Convention nationale sur l'énergie qu'elle a déployée en renversant les conspirateurs de toute espèce; elle annonce qu'elle vient de déposer au magasin militaire de Montagne-sur-Aisne (3) pour ses frères d'armes, des habits, vestes, chemises et guêtres.

Elle ajoute qu'elle envoie pour les frais de la guerre plusieurs effets et pièces d'argent.

Elle joint la copie du procès-verbal de la fête qui a été célébrée dans cette commune en mémoire des martyrs de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux comités des marchés et d'instruction publique (4).

13

Les administrateurs du département de la Haute-Loire écrivent à la Convention, que c'est à ses travaux immenses que la République doit ses succès; il lui en offrent le tribut de leur reconnaissance, ainsi que de l'immortel décret du 18 floréal; ils l'invitent à continuer l'affermissement de notre liberté, et de réduire en poudre tous ceux qui voudroient en ébranler les bases.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

14

La société populaire de Noirmont, département du Mont-Terrible, en félicitant la Convention nationale du vif intérêt qu'elle prend au bonheur du peuple, lui fait part de ses craintes sur les dangers qu'elle court : Entou-

rez-vous, s'il le faut, de tous les jacobins de la République; ceux de Noirmont, quoique les plus éloignés, se feront un devoir de vous prouver leur zèle en vous faisant les premiers un rempart de leurs corps. Elle envoie le résultat de ses dons, unis à ceux de la commune, qui consistent en habits, vestes, culottes, bas, bottes, chemises, redingotes, chapeaux, guêtres et pantalons.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des marchés (1).

15

La société populaire de Vézelize, département de la Meurthe, annonce qu'elle vient de célébrer une fête en l'honneur des victoires remportées par les armées de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[La Sté popul. régénérée et républ. de la comm. de Vézelize à la Conv.; s.d.] (3)

Législateurs

Les voilà donc, ces lâches despotes qui avoient osé former le projet de river de nouveau les fers d'une Nation qui a voulu sa liberté; les voilà réduits aujourd'hui par l'intrépide courage des Républicains, à abandonner leur système destructeur, en cherchant, par une fuite honteuse, à sauver le reste de leurs armées de satellites de la juste vengeance d'un peuple si longtemps trahi et outragé; la prise de Charleroi, la victoire complète remportée à Fleurus, le port d'ostende, les villes de Mons et Tournay au pouvoir des Représentans; tous ces succès n'ont pas été plutôt scus dans notre commune, que les sans-culottes qui la composent, réunis à la société populaire, se sont empressés à en manifester leur joye, par des fêtes civiques qui se sont célébrées dans nos murs.

Grâce soit rendue à la Convention Nationale; c'est à ses infatigables travaux, c'est à la vigilance active qu'elle a mise à faire punir les traîtres, que la France est redevable de son salut; continuez donc, dign[e]s Législateurs, continuez par vos travaux et vos vieilles [sic] à accélérer le bonheur de la Nation française, et ne quittés vos postes que quand le dernier des tyrans sera terrassé, et notre heureuse constitution affermie sur des bases constantes et inébranlables; Tels sont les vœux des sans-culottes et de la société populaire de la commune de Vézelize; La République une, indivisible, ou la Mort, voilà leur cri de ralliement; il[s]le soutiendront jusqu'au dernier soupir

DUMONT (présid.), D. VIUSIGUE le J^e (secrét. g^{nl}),
PAQUOT le j^e (secrét.).

(1) P.V., XLII, 187. Mon., XXI, 386.

(2) Ci-dev^t Passavant.

(3) Ci-dev^t Ste-Menehould.

(4) P.V., XLII, 187.

(5) P.V., XLII, 187.

(1) P.V., XLII, 187.

(2) P.V., XLII, 188.

(3) C 314, pl. 1255, p. 54.